Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.
Mail : cfdt@cfdtpenit.org

VIOLENCES EN DETENTION ET EN DEHORS
PLAN DE PREVENTION VIOLENCES ET DE SECURISATION

Le directeur de l'administration pénitentiaire a annoncé les travaux d'élaboration du plan national de lutte contre les violences puis a récemment présenté les principaux points du plan de sécurisation des établissements avec un budget important dédié à cet effet.

Le travail initié se fera en plusieurs étapes en procédant dans un premier temps à un état des lieux, la conception d'un plan d'actions en fonction des besoins identifiés et le suivi concret de ce plan.

Même si la DAP annonce un programme certes ambitieux, il s'avère que le travail sera compliqué dans un contexte qui révèle au quotidien l'insécurité permanente des métiers pénitentiaires et met en exergue la dangerosité de nos missions.

Cet **énième** plan de prévention des violences pourra-t-il être à la hauteur des attentes ?

Rappelons les évènements récents à la MA de Douai, au CP Villeneuve Lez Maguelone, à la MA Draguignan, à la MA de Grasse, entre autres structures confrontées chaque jour à ces phénomènes de violences qui touchent les personnels au plus près.

Une CPIP du SPIP de Marseille travaillant en milieu ouvert s'est également fait agresser physiquement ce vendredi.

La CFDT pénitentiaire avait déjà alerté la DAP à ce sujet dénonçant l'absence de moyens matériels et humains dissuasifs à l'entrée de certains SPIP en milieu ouvert.

Les agents et leurs familles ne sortent pas indemnes de telles situations et sont marqués psychologiquement à long terme.

La CFDT Pénitentiaire dénonce une nouvelle fois les comportements récurrents d'une frange de la population carcérale, des comportements de certains individus à l'extérieur et ne peut plus accepter que les personnels soient en danger tous les jours sur leur lieu de travail et en dehors !

Même si toutes les dispositions ont été prises par l'administration pour accompagner au mieux les victimes de ces agressions, ça ne suffit plus.

Il devient urgent d'agir par des actes forts en termes de moyens matériels et humains sans lesquels il sera difficile d'obtenir des résultats probants.

Au-delà des réflexions sécuritaires indiscutables et essentielles, il nous semble impératif par ailleurs de mener une réflexion sur la doctrine des métiers en revoyant la politique pénitentiaire en l'adaptant nécessairement aux contraintes actuelles. Les réponses disciplinaire et pénale doivent être à la hauteur des actes commis.

Revenons au plan de sécurisation qui a notamment pour objet de protéger les domaines pénitentiaires et les personnels des intrusions et dégradations de matériels.

Il s'agit d'un programme de sécurisation qui se décline en plusieurs volets dont l'installation de protections contre les projections extérieures.

Le directeur de l'administration pénitentiaire a « *demandé aux directeurs des services interrégionaux de cibler les établissements les plus sensibles* et veut actionner *« tous les leviers »* pour lutter contre la violence et l'insécurité aux abords des prisons par la mise en place de nouveaux dispositifs technologiques mais aussi par le biais de moyens humains efficaces qui pourront dissuader les auteurs de projection.

Ce programme doit, à partir d'un énième état des lieux, permettre à un certain nombre de structures de pouvoir bénéficier de ce plan d'actions. Cela fait des années que le problème est posé et que les moyens alloués à sa résolution n'ont pas abouti.

Il ne faudrait pas que certains établissements soient les grands « oubliés » de ce plan. La surpopulation carcérale et la paupérisation accrue de certaines structures entraînent une dégradation des conditions de vie des détenus et de travail des personnels et de surcroit une augmentation des violences internes et externes.

Par ailleurs , les détenus ont des moyens de plus en plus sophistiqués et on assiste aujourd'hui à des livraisons de colis illicites par drone. Le CD de Perpignan en a fait les frais ce week end !

L'administration a -t-elle anticipé ces nouvelles technologies et est-elle en mesure d'y faire face ?

L'administration « affiche» de beaux projets. Gageons enfin de leur efficacité !

Nos personnels exercent leurs fonctions avec mérite et courage dans un contexte tendu et difficile. Les personels sont usés et travaillent dans des conditions compliquées qui se traduisent de plus en plus par des actes désespérés ce que la CFDT Pénitentiaire déplore.

Les promesses ne suffisent plus ! les dispositifs annoncés doivent être à la hauteur des espérances.

En tout état de cause, les agents de tous corps devraient être reconnus à leur juste valeur et aujourd'hui ça n'est pas le cas !

Après avoir amenuisé la nouvelle grille indiciaire du CEA , après avoir mésestimé les SPIP pour l'obtention des 183 euros du plan Ségur de la santé , après nous avoir délaissé pour l'obtention de la bonification des 1 AN pour les fonctionnaires de catégorie C, après avoir finalisé une réforme de la chaîne de commandement qui ne valorise pas tous les agents, la CFDT Pénitentiaire est en droit de se poser certaines questions sur l'intérêt que nos dirigeants portent aux personnels tous corps confondus ?

Douai , Le 31 Mars 2022

Le bureau CFDT Pénitentiaire

Cfdt: INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS